



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2024/230

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,
Vu le Code des Communes (partie réglementaire),
Vu le Code de la Route,
Considérant la demande en date du 15 avril 2024 de la société SOLUTIONS 30 sise 2229 route des Crêtes, à
– 06560 - VALBONNE représentée par Monsieur ROVERA Yannick et agissant pour le compte d'ORANGE ,

ARRÊTE

Article 1 :

L'entreprise SOLUTIONS 30 et ses sous-traitants effectueront des tirages de lignes Télécom au niveau du N° 157 avenue du Général Azan, du giratoire du Général De Gaulle et de la RD 97 secteur ZA La Lauve Migranon, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

Article 2 :

En raison de l'empiétement des travaux sur la chaussée, la circulation sur les axes cités sera alternée par feux tricolores pendant la période d'intervention.

Article 3 :

La présente permission de voirie est valable du lundi 29 avril 2024 au lundi 13 mai 2024 inclus.

Article 4 :

La signalisation réglementaire de sécurité sera mise en place, maintenue et retirée par l'entreprise SOLUTIONS 30 ou ses sous-traitants qui seront et demeureront seuls responsables de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 6 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 16 avril 2024.

Le Maire
Fernand BRUN

